

ANNEXE II

Règles d'éthique et de conduite - version 2022

Avant propos

Le présent code d'éthique et de conduite a l'objectif d'établir les principes et les valeurs du CPVMG basées sur le respect, l'intégrité ainsi que le plaisir de l'activité physique. Le CPVMG affirme sa volonté d'adhérer aux recommandations émises par la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec (FPVQ) dans l'établissement d'un environnement sain et sécuritaire pour tous.

Les principes énoncés informent des attentes et aborde les valeurs fondamentales du sport qui régissent l'organisation et encadre les conduites attendues.

Portées et applications

Le présent code d'éthique et de conduites s'applique à tous les membres de l'organisation dans l'exercices de leurs fonctions et des activités du CPVMG quelque soit leurs statut dans les contextes suivants :

- Les lieux de pratique du sport avant, pendant ou après les séances d'entraînement;
- Les aires communes, vestiaires, corridors, locaux, etc.;
- Tout autre endroit où les personnes doivent se trouver dans le cadre des activités relatives au CPVMG (compétitions, camps estivaux, formation, déplacement, etc.)
- Les communications par tout moyen, technologique ou autre.

Le CPVMG s'engage à diffuser les éléments du présent code d'éthique et de conduite, ainsi qu'à recueillir l'engagement de tous les membres et intervenant à respecter par les moyens suivants :

- En publiant le présent document sur son site internet;
- En remettant une copie à chaque nouveau membre au moment de son inscription;
- En s'assurant que chaque athlète, parent, entraîneur, administrateur oeuvrant au sein du club signe le formulaire de déclaration approprié à son statut.

Code d'éthique et de conduite des parents

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents et le sport. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent collaborer à l'utilisation de la pratique sportive comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques.

Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

1. Le parent adopte un comportement respectueux envers les administrateurs, les entraîneurs, les coéquipiers de l'enfant et les officiels.
2. Le parent utilise un langage courtois.
3. Le parent adopte une bonne conduite et évite toute violence verbale envers les participants et les autres parents. Il appuie également tous les efforts déployés en ce sens.
4. Ne jamais oublier que les enfants pratiquent un sport pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
5. Le parent encourage ses enfants au respect de la charte de l'esprit sportif.
6. Le parent reconnaît les bonnes performances de ses enfants comme celles des participants adverses.
7. Le parent aide ses enfants à chercher à améliorer leurs habiletés.
8. Le parent apprend à ses enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
9. Le parent juge objectivement les possibilités de ses enfants et évite les projections.
10. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il n'a pas excellé.
11. Le parent évite toute forme de discrimination en lien avec l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, l'handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
12. Le parent est un modèle pour ses enfants et les encourage par leur exemple à respecter les règlements, et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
13. Le parent respecte les décisions des officiels et autres bénévoles lors des compétitions.

Toute personne qui commet un manquement au présent code d'éthique et de conduites peut faire l'objet de mesures disciplinaires, de suspension ou d'expulsion. Le choix de la mesure applicable tiendra compte de la gravité et des conséquences du ou des gestes posés ainsi que du dossier antérieur de la personne. La décision finale est prise par le/la président/e, sur recommandation du conseil d'administration et de l'équipe d'entraîneur.

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de conduite des parents. Je reconnais en saisir le sens et la portée. J'adhère aux principes qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérés dans ce document.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature